



## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Pour le réaménagement de l'amphithéâtre, la réorganisation de la Direction des Études et des Stages et la mise en accessibilité de la terrasse  
de l'Institut Régional d'Administration de Lille  
49 Rue Jean Jaurès, 59000, Lille

### Maitre d'ouvrage

Institut Régional d'Administration de Lille  
49 rue Jean Jaurès  
CS 80008  
59040 Lille Cedex  
<https://www.ira-lille.gouv.fr>

# RC

Règlement de consultation

Date et heure limites de réception des offres :

**Mercredi 22 mai 2024 à 23h00**

Procédure adaptée

REFERENCE : **IRALILLE20244**



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1.	OBJET .....	3
1.2.	MODE DE PASSATION .....	3
1.3.	TYPE ET FORME DE CONTRAT.....	3
1.4.	ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX.....	3
1.5.	ALLOTISSEMENT .....	3
1.6.	NOMENCLATURE .....	4
<b>2.</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
2.1.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
2.2.	FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT .....	4
2.3.	VARIANTES.....	4
<b>3.</b>	<b>LES INTERVENANTS .....</b>	<b>5</b>
3.1.	MAITRISE D'ŒUVRE .....	5
3.2.	CONTROLE TECHNIQUE .....	5
3.3.	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS .....	6
<b>4.</b>	<b>CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....</b>	<b>6</b>
4.1.	DUREE DU CONTRAT ET DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....	6
4.2.	MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT .....	6
<b>5.</b>	<b>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>7</b>
<b>6.</b>	<b>PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>9</b>
6.1.	DOCUMENTS A PRODUIRE .....	9
6.2.	VISITES SUR SITE .....	11
6.3.	MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES .....	11
<b>7.</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....</b>	<b>12</b>
7.1.	TRANSMISSION ELECTRONIQUE.....	12
7.2.	TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER.....	13
<b>8.</b>	<b>EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>13</b>
8.1.	SELECTION DES CANDIDATURES.....	13
8.2.	ATTRIBUTION DES MARCHES .....	13
8.3.	SUITE A DONNER A LA CONSULTATION.....	14
<b>9.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>15</b>
9.1.	ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT .....	15
9.2.	PROCEDURES DE RECOURS.....	15



# 1. Objet et étendue de la consultation

## 1.1. Objet

La présente consultation concerne :

Marché public de travaux pour le réaménagement de l'amphithéâtre, la réorganisation de la Direction des Études et des Stages et la mise en accessibilité de la terrasse de l'Institut Régional d'Administration de Lille.

Lieu(x) d'exécution :

49 rue Jean Jaurès, 59040, Lille.

## 1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3. Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4. Estimation prévisionnelle des travaux

L'estimation prévisionnelle des travaux tous corps d'états est de : **490 000 € HT** valeur avril 2024

## 1.5. Allotissement

Les travaux sont décomposés en **9 lots** intitulés comme suit :

n°	Intitulé lots séparés
01	GROS ŒUVRE DEMOLITION
02	MENUISERIES BOIS - CLOISONS MODULAIRES
03	PLATRERIE PLAFOND MODULAIRES
04	SOLS SOUPLES
05	PEINTURE
06	CARRELAGE
07	ELECTRICITE SSI
08	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
09	AGENCEMENT

Le détail des prestations attendues figure au CCTP.



## 1.6. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

N° lot	Intitulé	Code CPV principal	Description	Codes CPV complémentaires
01	GROS ŒUVRE DEMOLITION	45111100-9	Travaux de démolition	45111000-8
02	MENUISERIES BOIS - CLOISONS MODULAIRES	45421141-4	Travaux de cloisonnement	45400000-1
03	PLATRERIE PLAFOND MODULAIRES	45410000-4	Travaux de plâtrerie	45320000-6
04	SOLS SOUPLES	45430000-0	Revêtement de sols et de murs	45400000-1
05	PEINTURE	45440000-3	Travaux de peinture et de vitrerie	45400000-1
06	CARRELAGE	45430000-0	Revêtement de sols et de murs	45400000-1
07	ELECTRICITE SSI	45310000-3	Travaux d'équipements électriques	45300000-0
08	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	45330000-9	Travaux de plomberie	45300000-0 45331000-6
09	AGENCEMENT	45421000-4	Travaux de menuiserie	45421153-1

## 2. Conditions de la consultation

### 2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Ce délai pourra être prorogé, sous réserve de l'accord des soumissionnaires, jusqu'à la décision d'attribution.

### 2.2. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter des offres à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

La composition détaillée du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés à l'acte d'engagement.

### 2.3. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.



### 3. Les intervenants

#### 3.1. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Mandataire	Co-traitant (lots techniques)
<b>MV2 ARCHITECTES</b> 118 rue Solférino 59000 - LILLE	<b>GEXPERTISE</b> 55-57 rue Jean Jaurès 59000 - LILLE

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont :

Missions	Désignation
ESQ	Études d'Esquisse
AVPS	Études d'Avant-Projet Sommaire
AVPD	Études d'avant-Projet Définitif
PRO	Études de projet
AMT	Assistance à la passation des Marchés de travaux
VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

#### 3.2. Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

**DEKRA**  
 Agence Hauts-De-France  
 Parc Telmat – Bâtiment B  
 78 rue Gustave Delory  
 59810 LESQUIN

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Missions	Désignation
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
S (SEI,SH,STI)	Sécurité des personnes dans les constructions
ATTAXES	Vérification après travaux soumis à permis de construire et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées
Ph (Pha Phh)	L'isolation acoustique des bâtiments
P1	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables
HAND	Vérification après travaux soumis à permis de construire ou autorisation de travaux et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées ou de fin d'agenda d'accessibilité programmée
TH	Mission relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie



### 3.3. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

#### DEKRA

Agence Hauts-De-France  
Parc Telmat – Bâtiment B  
78 rue Gustave Delory  
59810 LESQUIN

Les missions de CSPS sont les suivantes :

Missions
Ouverture et tenue à jour du registre journal (RJ)
Assistance en phase PRO (projet)
Assistance en phase DCE (dossier de consultation des entreprises)
Inspection des lieux avant PGC
Établissement et tenue à jour du plan général de coordination (PGC)
Synthèse et harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (PPSPS)
Ouverture du DIUO (Dossier d'interventions ultérieures des ouvrages)
Avis sur les plans de prévention
Réunion préparatoire du chantier
Participation aux réunions de chantier et tenue à jour du registre du journal
Visite de chantier inopinée avec suivi d'application des mesures et tenue à jour du registre du journal
Finalisation du DIUO et remise au maître d'ouvrage

## 4. Conditions relatives au contrat

### 4.1. Durée du contrat et délais d'exécution des prestations

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification pour la durée nécessaire à la réalisation des prestations décrites au CCTP.

Le délai d'exécution global prévisionnel (tous lots confondus) est indiqué au planning prévisionnel des travaux ainsi qu'au CCAP, avec un démarrage à compter du lancement du premier ordre de service de démarrage des travaux.

### 4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Mode de paiement : par mandat administratif. Le titulaire du marché pourra céder ou nantir les créances résultant du marché.

Mode de financement : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le budget d'investissement du pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.



## 5. Contenu du dossier de consultation

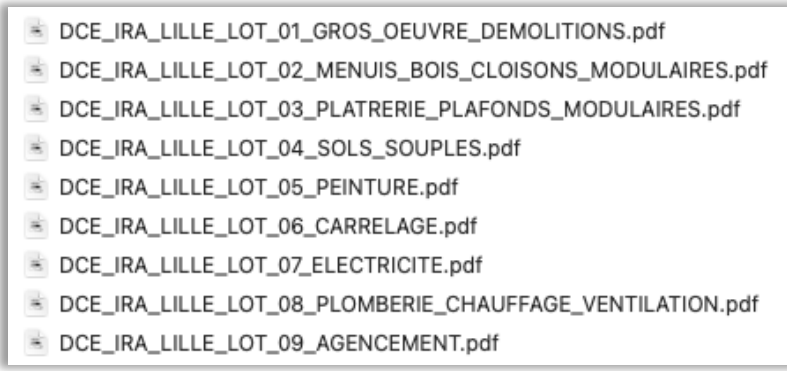
Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

### 0 – Documents de la consultation

- 00 - Le règlement de la consultation (RC) – *le présent document* ;

### 1 - Pièces communes

- 10 - L'acte d'engagement (AE),
- 11 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- 12 - Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP),



DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_01\_GROS\_OEUVRE\_DEMOLITIONS.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_02\_MENUIS\_BOIS\_CLOISONS\_MODULAIRES.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_03\_PLATRERIE\_PLAFONDS\_MODULAIRES.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_04\_SOLS\_SOUPLES.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_05\_PEINTURE.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_06\_CARRELAGE.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_07\_ELECTRICITE.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_08\_PLOMBERIE\_CHAUFFAGE\_VENTILATION.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_LOT\_09\_AGENCEMENT.pdf

- 13 – Les pièces graphiques (plans) ;



DCE\_IRA\_LILLE\_.bak  
 DCE\_IRA\_LILLE\_.dwg  
 DCE\_IRA\_LILLE\_01.PLAN\_DE\_SITUATION.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_02.\_PLAN\_MASSE\_PIC.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_02.2\_PLAN\_PHASAGE.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_03.\_FACADES.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_04.COUPES\_AA'.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_05.\_COUPES\_BB'.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_06.PLANS\_EXISTANTS.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_07.Lot\_n°1\_Démolitions\_Gros\_œuvres.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_08.Lot\_n°2\_Cloisons\_Menuiseries\_intérieures.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_09.Lot\_n°3\_Plâtrerie\_Faux\_Plafond.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_10.Lot\_n°4\_Sols\_&\_plinthes.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_11.Lots\_n°5-6\_Revêtements\_muraux.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_12.Lot\_n°\_7\_ELEC\_SSI\_EXI.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_13.Lot\_n°\_7\_ELEC\_SSI\_PRO.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_14.Lot\_n°\_8\_CVC\_Pomberie\_EXISTANT.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_15.Lot\_n°\_8\_CVC\_Pomberie\_PRO.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_16.Lot\_n°\_9\_Plan\_d'aménagements.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_17.\_CARNET\_DE\_DETAILS\_ACCESSIBILITE\_TERRASSE.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_18.\_CARNET\_DE\_DETAILS\_ACCESSIBILITE\_PLATEFORME.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_19.\_CARNET\_DE\_DETAILS\_CLOISON\_CLAUSTRAS.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_20.CARNET\_INSERTION.pdf  
 DCE\_IRA\_LILLE\_21\_CARNET\_DETAIL.pdf

- 14 – Le RICT (en cours de rédaction) ;
- 15 – le PGC (en cours de rédaction) ;
- 16 – Le planning prévisionnel d'exécution ;
- 17 - Les annexes :
  - 171 – Rapport amiante avant travaux
  - 172 – DOE
  - 173 – Commission sécurité
  - 174 – Autorisation de travaux



**1.1 – lot 01**

- 1.10 – le CCTP lot 01
- 1.11 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.12 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.2 – lot 02**

- 1.20 – le CCTP lot 02
- 1.21 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.22 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.3 – lot 03**

- 1.30 – le CCTP lot 03
- 1.31 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.32 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.4 – lot 04**

- 1.40 – le CCTP lot 04
- 1.41 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.42 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.5 – lot 05**

- 1.50 – le CCTP lot 05
- 1.51 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.52 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.6 – lot 06**

- 1.60 – le CCTP lot 06
- 1.61 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.62 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.7 – lot 07**

- 1.70 – le CCTP lot 07
- 1.71 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.72 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.8 – lot 08**

- 1.80 – le CCTP lot 08
- 1.81 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.82 - Les fiches produits – cadre de réponse

**1.9 – lot 09**

- 1.90 – le CCTP lot 09
- 1.91 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 1.92 - Les fiches produits – cadre de réponse

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention du candidat qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse e-mail indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

Pour les candidats qui téléchargeraient les dossiers de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée était erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le site Internet de l'établissement pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier ou si des questions et des réponses ont été publiées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.





## 6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

En application des articles R.2143-6 à R2143-10, si le candidat souhaite ne pas fournir les documents ci-dessous, il devra fournir toutes les informations nécessaires à l'accès gratuit d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. L'absence des informations d'accès, ou la non-gratuité du dispositif sera analysée comme une absence de document.

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; ATTENTION : dans l'hypothèse où un candidat serait placé en redressement judiciaire après le dépôt de son offre, il doit en informer sans délai le pouvoir adjudicateur.	Non

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non



Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Par ailleurs, si lors de l'examen des dossiers de candidature, le maître d'ouvrage constate l'absence de certaines pièces ou l'insuffisance de certaines informations demandées, il se réserve la possibilité de demander au candidat les éléments sous un même délai.

**Important :** En cas de groupement, les pièces précitées devront impérativement être produites par le mandataire et l'ensemble des co-traitants.

De plus, il est précisé que les documents ayant une durée de validité limitée devront être établis pour une période couvrant la date d'ouverture des plis. Il pourra être demandé à tout moment au titulaire des documents en cours de validité.

### Pièces de l'offre :

Au titre de l'offre, pour chaque lot auquel il répond, le candidat produira les éléments suivants :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du/des lot(s) concerné(s) selon cadre de réponse	Oui
Le CCAP	Oui
Le CCTP du/des lot(s) concerné(s)	Oui
Le mémoire technique détaillant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 - Fiches « produit » des équipements mis en œuvre selon cadre de réponse ;</li> <li>• 2 - Note détaillant les modalités de réalisation des travaux et d'exécution des ouvrages</li> <li>• 3 - Note concernant les moyens qui seront utilisés et la qualité des effectifs. <i>La note précisera sans ambiguïté les effectifs d'encadrement et de coordination qui seront affectés en permanence à l'opération, ainsi que les qualifications professionnelles des effectifs.</i></li> <li>• 4 - Engagement sur les délais de réalisation des travaux – remise d'un planning</li> <li>• 5 - Tâches réalisées en phase de préparation de travaux</li> </ul>	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.



## 6.2. Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire** dans les conditions suivantes :

Les visites auront lieu au 49 rue Jean Jaurès, 59040 Lille :

- Une première visite est planifiée pour le : **Vendredi 26 avril à 10h00**
- Une deuxième visite est planifiée pour le : **Lundi 06 mai à 10h00**

*D'autres dates de visites pourront être planifiées. Les dates seront transmises sur le profil acheteur en temps utile aux candidats.*

Contact : les demandes de rendez-vous sont à envoyer à :

[zahra.brochot@ira-lille.gouv.fr](mailto:zahra.brochot@ira-lille.gouv.fr)

[gaetan.sander@ira-lille.gouv.fr](mailto:gaetan.sander@ira-lille.gouv.fr)

[paul@mv2architectes.com](mailto:paul@mv2architectes.com)

[j.mestdag@gexpertise.fr](mailto:j.mestdag@gexpertise.fr)

### Contenu des visites :

L'attention des candidats est attirée sur les conditions particulières liées à la présence d'ouvrages existants.

Le but des visites est de permettre aux candidats de compléter les imprécisions éventuelles du dossier de consultation, de se rendre matériellement compte des installations, de leurs équipements et procéder à toute estimation utile de manière à assurer au mieux les prestations, objet de la présente consultation.

## 6.3. Mode d'évaluation des ouvrages

Le candidat, devra comprendre dans ses prix toutes les prestations nécessaires au bon achèvement des ouvrages.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des prestations objet du présent marché. Il reconnaît, avant la remise de son offre, avoir notamment :

- Pris connaissance complète et entière du terrain et de ses abords ainsi que des conditions d'accès et des possibilités de desserte en voirie et réseaux divers et de tous éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des prestations ;
- Apprécié toute difficulté inhérente au site, au planning, au phasage des travaux, aux moyens de communication, aux ressources en main d'œuvre, à la sécurité du chantier, au travail en site occupé, à la contrainte d'intervenir lorsque nécessaire durant les périodes de congés scolaires... ;
- Contrôlé les indications des documents du dossier de consultation ;
- S'être entouré de tous les renseignements complémentaires nécessaires auprès du maître d'ouvrage et/ou du maître d'œuvre et auprès de tous les services et autorités compétents.

Tous les documents constitutifs du DCE devront être impérativement vérifiés et approuvés par le candidat avant signature et seront donc réputés comme tels.



## 7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Institut Régional d'Administration de Lille**

49 rue Jean Jaurès  
CS 80008  
59040 Lille Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le format électronique dans lequel les documents peuvent être transmis est le format PDF.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de



l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

**Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la signature électronique au stade du dépôt des plis.**

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## 7.2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8. Examen des candidatures et des offres

### 8.1. Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

n°	Intitulé lots séparés	Pondération des critères :	
		Prix	Valeur technique de l'offre
01	GROS ŒUVRE DEMOLITION	50	50
02	MENUISERIES BOIS - CLOISONS MODULAIRES	50	50
03	PLATRERIE PLAFOND MODULAIRES	50	50
04	SOLS SOUPLES	50	50
05	PEINTURE	50	50
06	CARRELAGE	50	50
07	ELECTRICITE SSI	50	50
08	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	50	50
09	AGENCEMENT	50	50

La note "prix" des autres candidats sera obtenue par application de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant de l'offre du candidat moins - disant}}{\text{Montant de l'offre du candidat}} \times 50$$



Le critère valeur technique de l'offre est apprécié au regard du contenu du mémoire technique.

Dans le cas où le candidat ne s'engagerait sur aucun délai dans l'ensemble de son offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.

L'offre ayant obtenu la note globale pondérée la plus haute sera classée première.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus ou en l'absence de réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une vérification de sa viabilité économique.

En procédure adaptée où la négociation est possible, la détection est effectuée avant la phase de négociation.

Le pouvoir utilisera un double système afin d'identifier les offres susceptibles d'être anormalement basse :

- Par comparaison avec les autres offres : le pouvoir adjudicateur utilisera un système constitué d'une phase d'alerte comportant un seuil en dessous duquel des justifications seront exigées. Ce seuil est fixé à 10% de la moyenne des offres des candidats, après élimination du calcul des offres supérieures de 20% à la première moyenne.
- Par comparaison avec l'estimation du service acheteur : différence de 20% entre l'estimation du service acheteur et le prix de l'offre d'un candidat

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'interroger un candidat dont l'offre paraîtrait anormalement basse au vu des obligations qui s'imposent à lui (en matière sociale, obligations sociales issues du code du Travail et des conventions collectives, en termes de délais, de moyens humains ou matériels affectés aux prestations du marché...).

Les offres interrogées qui ne seront pas justifiées ou insuffisamment justifiées seront déclarées anormalement basses et écartées.

### 8.3. Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats.

La négociation sera effectuée par écrit via le profil acheteur ou via réunion et portera sur tous les critères de jugement des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti pour remettre ces documents sera fixé par le pouvoir adjudicateur.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.



## 9. Renseignements complémentaires

### 9.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2. Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

#### **Tribunal Administratif de Lille**

5 Rue Geoffroy Saint Hilaire

CS 62039,59014 Lille Cedex,

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

Téléphone : 03 59 54 23 42 ; Fax : 03 59 54 24 45,

Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

